



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-BF_2026_020-BF

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2026

jeudi 10 septembre 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 04
septembre 2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Absent.s Excusé.s : 8

Pouvoir(s) : 3

Supplé.e.s. : 0

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, PARRENIN Bernard, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CAMENSULI Guillaume représenté par PERROT Roland, CLEMENCE Eric représenté par FEUVRIER Annabelle, PARATTE Corinne représentée par CHAPOTTE Alain

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur GAUTHEY Valentin, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_115

OBJET :

Décision Modificative n° 02 du Budget Général - 01200

Il est nécessaire d'ajouter des crédits pour de nouvelles opérations : + 6 000 € au D7392221 (FPIC 2026 notifié à hauteur de 30 517 €, contre 25 432 € en 2025) ; + 4 750 € au compte D6288 et + 3 800 € au compte R7473 (Déclit numérique du Plateau, avec une recette départementale prévisionnelle de



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-BF_2026_020-BF

A G E D I

3 800 €) ; + 20 400 € au compte D617-4228 (étude AMO Petite Enfance). Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster les crédits au compte D2031-028 : 12500 € s'ajoutent aux 3000 € initialement budgétisés pour l'AMO Maison des Services. Enfin, il est nécessaire de réinscrire les crédits qui avaient été pris au compte D617 en virement de crédits au mois de juillet afin d'avancer le budget SPANC (+ 22 420 € au compte D617). Ces dépenses sont financées par le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT				
D 617-020 : Etudes et recherches		22 420.00 €		
D 617-4228 : Etudes et recherches		20 400.00 €		
D 6288-020 : Autres services extérieurs		4 750.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		47 570.00 €		
D 7392221-020 : Fonds péréquation ress. com. et interc		6 000.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		6 000.00 €		
D 023-020 : Virement à la section d'investissement		12 500.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		12 500.00 €		
R 7473-028 : Participation départements				3 800.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				3 800.00 €
Total		66 070.00 €		3 800.00 €
SECTION INVESTISSEMENT				
D 2031-028 : Frais d'études		12 500.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		12 500.00 €		
R 021-020 : Virement de la section de fonctionnement				12 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				12 500.00 €
Total		12 500.00 €		12 500.00 €
Total Général		78 570.00 €		16 300.00 €

Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la décision modificative n°02 du Budget Général ci-dessus présentée.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

Résultat du vote: Pour :26, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-BF_2026_020-BF

A G E D I

examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 11/09/2026.

Délibération affichée le : 15/09/2026